

DEPARTEMENT DE L'ESSONNE	REPUBLIQUE FRANCAISE LIBERTE -EGALITE -FRATERNITE SYNDICAT MIXTE ORGE YVETTE SEINE	N°2025/35
-----------------------------	--	-----------

Suite à l'absence de quorum lors de la séance du 7 avril 2025, le Comité Syndical a été de nouveau légalement convoqué le 8 avril 2025 ; l'an deux mille vingt-cinq, le 14 avril, les membres du Comité Syndical, se sont réunis au 1 rue des Pavés 91 000 Evry-Courcouronnes, à 18 heures 30, sous la Présidence de Monsieur Gino BERTOL, en application de l'article L.5211-2 du code général des collectivités territoriales (CGCT)

Nombre de membres en exercice : 129

Présents : BERTOL Gino (SIARCE), BERTOL Gino (Videlles), CASTAINGS Laurence (CPAS), CASTAINGS Laurence (Epinay sur Orge), CHAILLOU Patrick, DELPIC Joseph, DIRAT Karl (SIARCE), DIRAT Karl (Villabé), DUBOIS Jean-Pierre, DUBOIS Marcel, DUMONTAUD SEURE Aurélie, FASSI Olivier, GUERTON Marc, GUILBERT Xavier (SIARCE), GUILBERT Xavier (Baulne), HILGENGA Wilfrid, LANDRIEU Frédéric suppléant de MARIN Arnaud, MATT Edouard, MERIGOT Michaël, NEDELEC Gaëlle, NOEL Michel, PEROT Joël, PIGEON Marie France, RAUSCHER Patrick, DUMONTAUD-SEURE Aurélie suppléante de Jean-Baptiste ROUSSEAU, ROUSSET Laurent, SEBBAG Alice, SHEPS Ariel, TANGUY Sylvain, TARAGON Stéphane

Pouvoirs : BEAUDET Stéphane donne pouvoir à PIGEON Marie-France, BOUSSELET Philippe donne pouvoir à SHEPS Ariel, CHANDELLIER Jean-Louis donne pouvoir à GUILBERT Xavier, DELIANCOURT Jean-Claude donne pouvoir à CASTAINGS Laurence, DUGOIN Xavier donne pouvoir à HILGENGA Wilfrid, HASSAN Zakaria donne pouvoir à MERIGOT Michaël, LE ROUX Jean-Claude donne pouvoir à NOEL Michel, TEILLET Alexis donne pouvoir à TARAGON Stéphane, TIQUET Corinne donne pouvoir à BERTOL Gino

Absents : ABENA Gabin, AUDEBERT Gilles, BEN OUADA Sami, BENEDETTI Laurence, BENIDJER Khellaf, BENSARSA REDA Lamia (EPTGOSB), BENSARSA REDA Lamia (Juvisy sur Orge), BERGDOLT Patricia, BIGA Jean-Bernard, BORTOLI Jacky, BOULEY Bernard, BOUSSAINGAULT Jean-Jacques, BOUTEILLE Erick, BOYER Dany, BRUNEL Rémi, BUDELOT Laurence, BUDELOT Laurence, CELLIER Pierre-Henri (CCEJR), CELLIER Pierre-Henri (Saint Yon), COLAS Romain, CONAN Gauthier, CORDIER Corinne (SIARCE), CORDIER Corinne (Saint Vrain), CORRE Daniel, CORZANI Olivier, COUDORO Bernardin (SIARCE), COUDORO Bernardin (Buno-Bonnevaux), COURTAS Grégory, DAMIATI Michaël, DASSA Emmanuel, DAVID Patrick, DELAITRE Jean-Marc, DELECOUR Bruno, DELMOTTE Kim, DEMEULEMEESTER Stéphane, DESNOUE Jérôme, DJEARAMIN Ganesh, DUPONT Germain, DURANTON Marianne, ECK Bernard, ESPRIN Daniel, FAUVIN Dominique, FOUQUE Nicolas, FOURNIER Pascal, FRAYSSE Gilles, GOMBAULT Jacques, GONZALES Didier, GONZALES Didier, GRILLON Eric (EPTGOSB), GRILLON Eric (Ablon-sur-Seine), HAMARD Sylvain (EPTGOSB), HAMARD Sylvain (Paray-Vieille-Poste), HARTZ Jean (CAGPS), HARTZ Jean (Bondoufle), HUBERT Serge, JANIN Eric, LAMOUR Alain, LARCHER Olivier, LEREBOUR Christian, MARTIN Séverine, MAYEUR Véronique, MEARY Nicolas, MELIN Gil (CAGPS), MELIN Gil (Ris-Orangis), MITTELHAUSSER Johann, MORICHON Michel, MORIN Jean-Marc (CAGPS), MORIN Jean-Marc (Lisses), MOURET Frédéric, NOLLEAU Joel, PAGES Patrick, PAROLINI François, PERDIGEON Alain, PETEL Yann, PETRILLI Olivier, PFEIFFER Nathalie, PANTONI Gilbert, PLANTE François, PYOT Frédéric (SIARCE), PYOT Frédéric (Corbeil-Essonnes), RASSIER Gérard, SAC Patrice, SCACCHI Anne (CCEJR), SCACCHI Anne (Boissy-sous-Saint-Yon), TERRIER Michel, TOULOUSE Bernard, VEROTS Dominique, WITTEK Eugène (CAGPS), WITTEK Eugène (Etiolles), PROT Pierre

Le Président ouvre la séance et procède à la nomination d'un secrétaire de séance conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Monsieur Wilfrid HILGENGA est désigné secrétaire de séance

L'autorité territoriale,

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Versailles dans un délai de 2 mois à compter de sa publicité

OBJET : FONGIBILITE DES CREDITS DU BUDGET 2025

Le Comité Syndical,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'instruction budgétaire M57,

Vu le règlement budgétaire et financier adopté le 11 décembre 2023,

Vu le Budget Primitif 2025,

Considérant que l'instruction budgétaire M57 introduit une souplesse sur les virements des crédits à l'intérieur de chaque section à l'exclusion des dépenses de personnel,

L'organe délibérant après en avoir délibéré :

AUTORISE Monsieur le Président à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Vote Unanimité	
Pour	39
Contre	0
Abstention	0

La délibération est adoptée

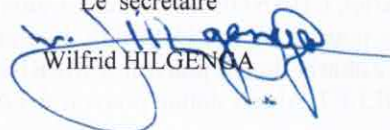
Le Président

Gino BERTOL



Le secrétaire

Wilfrid HILGENSA



Date de publication sur le site :